



Agression physique par une collègue de travail

Par **Muriel63**, le **04/09/2018** à **13:44**

Bonjour, désolée je ne suis pas sûre du tout d'avoir choisi le bon forum.
Voici en bref la situation.
Ma fille de 23 ans a travaillé en job été pour les services de l'Etat. Or, le 22 août dernier, une collègue de travail, avec qui je précise elle n'a jamais eu aucun contact oral, mais uniquement visuel, la regardait d'un regard très menaçant depuis le début. Ma fille n'y a jamais prêté attention jusqu'à ce 22 août, alors qu'elle quittait son travail, elle a croisé cette collègue qui était accompagnée de deux autres de ses collègues. L'agresseuse a suivi ma fille pendant environ 200 m et s'est mise à la frapper, la jeter au sol et à la rouer de coups. Ma fille était elle-même accompagnée d'une de ses collègues et amie qui a bien tenté de lui venir en aide mais avec beaucoup de mal. Je dois préciser que l'agresseuse lui a dit avant de la frapper que si elle la regardait encore une fois, elle allait la frapper (en d'autres termes plus grossiers). Ma fille lui a alors rétorqué qu'elle s'en fichait. Là sont venus les coups. Ma fille a reçu des coups de pied dans le dos, la nuque, la tête, la lèvre saignait, etc....L'agresseuse lui a également dit qu'elle avait notre adresse. Ma fille m'a appelée et je l'ai immédiatement emmenée au commissariat pour déposer une plainte lesquels m'ont suggéré d'emmener d'abord ma fille aux urgences pour constater les coups, ce que j'ai fait. Ma fille a eu une I.T.T. de 3 jours et je l'ai accompagnée le lendemain matin pour le dépôt de plainte. J'ajoute que l'une des deux personnes qui accompagnait l'agresseuse maintenant les bras de ma fille pour l'empêcher de se défendre. Aussi, les services de l'Etat veulent étouffer l'affaire et refusent de remettre à ma fille le formulaire de déclaration pour accident de trajet alors qu'il s'agit bien d'un accident de trajet, en plus par une collègue de travail (qui a été renvoyée je précise deux jours après sur demande du Préfet). Voilà les faits, sachant qu'une enquête judiciaire est en cours. En attendant, comment agir sur une administration qui refuse d'accorder ses droits à ma fille ?
Merci infiniment pour votre aide. Bien cordialement.